



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

Préfecture

Direction des moyens  
et du management stratégique

Bureau des ressources humaines,  
de l'action sociale et de la formation

Action sociale

### **Arrêté portant modification de la composition de la commission locale d'action sociale d'Eure-et-Loir**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements ;

**Vu** le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

**Vu** le décret n°2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer ;

**Vu** l'arrêté INTA0730085A du 31 décembre 2007 relatif aux correspondants de l'action sociale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration ;

**Vu** l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

**Vu** l'arrêté du 26 septembre 2014 portant création des comités techniques de services déconcentrés de la police nationale ;

**Vu** l'arrêté ministériel NOR INTA1517214A du 9 juillet 2015 du ministère de l'intérieur relatif aux commissions locales d'action sociale et au réseau local d'action sociale du ministère de l'intérieur ;

**Vu** l'arrêté ministériel NOR INTA1511494A du 15 juin 2015, relatif à la commission nationale d'action sociale du ministère de l'intérieur ;

**Vu** la circulaire IOCA0927123C du 13 novembre 2009 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, et des collectivités territoriales relative au budget déconcentré d'initiative locale ;

**Vu** la note n°000745 du 21 juillet 2015 de la Directrice des ressources humaines du ministère de l'intérieur relative à la recomposition des commissions locales d'action sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 août 2015 relatif à la répartition des sièges de la commission locale d'action sociale d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2015 relatif à la composition de la commission locale d'action sociale d'Eure-et-Loir ;

Vu la demande du 1<sup>er</sup> avril 2016 du syndicat FPIP EUROCOP ;

**ARRETE**

**Article 1** : L'article 3 de l'arrêté du 14 septembre 2015 est modifié comme suit :

**Représentants des personnels exerçant leurs fonctions dans un service de police :**

**FPIP EUROCOP** (2 sièges)

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Sandra GUEDAS	Sébastien GRUDE
Bénédicte HUG-TANNEUX	Pas de suppléant


Le reste de l'article est sans changement.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Chartres, le **14 AVR. 2016**

Le Préfet,

Pour Le Préfet,  
La Secrétaire Générale

  
Carole PUIG-CHEVRIER